

FDVA - Formation Numérique des Bénévoles

LA FORMATION

Cette formation numérique des bénévoles est entièrement gratuite grâce au FDVA. Elle s'adresse aux bénévoles associatifs qui souhaitent développer la communication au sein de leur association ou d'un projet, et propose un accompagnement à l'élaboration d'un plan de communication cohérent et d'outils de communication adéquats par une mise en pratique ciblée et personnalisée. La formation se décline en 3 modules de 4 heures.

> Ce programme est mis en place grâce au soutien du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports par le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA).

INSCRIPTION

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ÂGE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTALE : _____

VILLE : _____

TÉLÉPHONE : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

E-MAIL (*veillez à écrire lisiblement*) : _____

FACEBOOK : _____

JE SUIS BÉNÉVOLE DANS L'ASSOCIATION : _____

OBJET DE L'ASSOCIATION : _____

TELEPHONE : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / MAIL : _____

QUELLE EST VOTRE MISSION OU VOTRE IMPLICATION ACTUELLE DANS CETTE ASSOCIATION :

VOTRE NIVEAU DE PRATIQUE INFORMATIQUE :

Faible Moyen Bon Très Bon

LES MODULES CHOISIS

Merci de bien vouloir cocher le ou les modules choisis :

Module 1 : Maitriser l'outil informatique

Samedi 28 septembre 2019 - 14h/18h en salle informatique

Module 2 : Booster son association grâce aux outils numériques

Samedi 5 octobre 2019 - 10h/13h - 14h/18h en salle de réunion

Module 3 : Communiquer efficacement sur ses activités ou son projet

Samedi 30 novembre 2019 - 10h/13h - 14h/18h en salle de réunion

VOTRE ATTENTE OU VOS OBJECTIFS PAR RAPPORT À CETTE FORMATION

ADHÉRER À L'ASSOCIATION UNISPHÈRES

Afin de pouvoir bénéficier de cette formation, l'adhésion à UNISPHÈRES est obligatoire. De ce fait, pour toute inscription, je m'engage à (cocher les cases ci-après) :

Adhérer à l'association UNISPHÈRES - Montant de la cotisation annuelle : 5€

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et je l'accepte.

Assister aux formations auxquelles je suis inscrit.e.

En cas d'absence, je m'engage à prévenir au maximum trois jours à l'avance et à proposer ma place à un autre bénévole en fournissant ses coordonnées.

POUR LES MINEURS

Représentant.e Légal :

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE (si différente) : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TELEPHONE : _____ / _____ / _____ / _____ / _____ /

E-MAIL (veuillez à écrire lisiblement) : _____

L'association UNISPHERES tout en prenant les assurances indispensables à la sécurité de tout.e.s ses adhérent.e.s, ne saurait se substituer à la responsabilité propre des parents. Notre responsabilité n'est engagée que dans le cadre des horaires de nos activités et durant la présence des responsables de l'association ou des professeurs à qui l'enfant est confié par vos soins.

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE * :

J'accepte que mon enfant apparaisse sur les photos et vidéos susceptibles d'être prises lors des cours et des manifestations publiques et j'autorise l'association UNISPHERES à fixer, reproduire et communiquer, sous toutes formes de supports connues et inconnues à ce jour, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits, les photographies et vidéos.

Je n'accepte pas que mon enfant apparaisse sur les photos et vidéos susceptibles d'être prises. En cas de refus je m'engage à le signaler avant les prises de vue.

() Les principes de la loi "informatique et libertés" : Dès lors qu'elle se rapporte à une personne identifiée ou identifiable, l'image d'une personne est une donnée à caractère personnel. Le traitement informatique de cette donnée (numérisation, diffusion à partir d'un site web, etc.) doit s'effectuer dans le respect de la loi "informatique et libertés". On relèvera que la loi "informatique et libertés" ne s'applique pas pour l'exercice d'activités purement personnelles ou domestiques. A titre d'exemple, la photographie d'un parent ou d'un ami par un appareil photographique numérique ou par un téléphone portable nouvelle génération et la diffusion de cette image par courrier électronique, par MMS à un nombre limité de correspondants ou par l'intermédiaire d'un site web dont l'accès est restreint, ne rentrent pas dans le champ de compétence de la CNIL. De la même façon, la photographie et la publication de photographies de personnes identifiables aux seules fins de journalisme ou d'expression artistique ne sont pas soumises aux principales dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée dans la seule mesure où ces exceptions s'avèrent nécessaires pour concilier le droit à la vie privée avec les règles régissant la liberté d'expression. La loi "informatique et libertés" s'applique dans tous les autres cas (diffusion de l'image d'une personne par l'intermédiaire d'un site web ouvert au public par exemple) et conduit le responsable du traitement à informer les personnes dont les images sont utilisées de son identité, de la finalité du traitement (diffusion de son image sur un intranet, sur internet, etc.), des personnes destinataires des images et de l'existence d'un droit d'accès et de rectification. Enfin, l'article 38 de la loi reconnaît à toute personne physique le droit de "s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement." Ainsi, une personne qui contesterait, par exemple, la diffusion de son image par un site web pourrait s'adresser soit au juge en s'appuyant sur les principes du droit à l'image (obligation de recueil du consentement), soit à la CNIL, après avoir, en application du droit d'opposition, demandé sans succès l'arrêt de cette diffusion au responsable du site. Enfin, on doit relever que la diffusion à partir d'un site web ouvert au public de données à caractère personnel (le nom d'une personne ou son image) constitue un traitement automatisé de données à caractère personnel et est soumise à l'obligation de déclaration prévue à l'article 22 de la loi.*

ÀLe

Signature participant.e

Signature représentant.e légal



UNISPHERES est une association, loi 1901 à but non lucratif.

W 332000983 • Siret : 492 412 382 00078 • Agrément JEP : n°033/063/2015/14

Unisphères : Centre Culturel Palmer, Château de Palmer, Rue Aristide Briand / 33150 Canon

Téléphones : 06 22 33 21 42 / 09 87 51 95 54 • Email : contact@unispheres.fr • Site internet : www.unispheres.fr